

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2015

Publication : 01/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
COMMUNE de SERRA DI FERRO

par délégation  
Arrondissement d'AJACCIO

Canton de Sainte Marie Sicché



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

N° : 15/7

Convocation le : 10 mars 2015

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 31 mars 2015

Publication : 31 mars 2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Création d'une zone de préemption "espaces naturels sensibles" par le département de Corse du Sud, sur la commune de Serra di Ferro**

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal de la commune de SERRA DI FERRO légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**Présents :** Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

**Absent :** Olivier BURESI

**Pouvoir donné par :** Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

**Secrétaire de séance :** Martine CHIARELLI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Président du Conseil Général de Corse du Sud a sollicité l'accord de la commune en vue de la création d'une zone de préemption sur la commune en application des articles L.142-1 à L.142-12 et R.142-1 à R.142-18 du Code de l'Urbanisme qui donnent compétence au Département pour créer des zones de préemption dans les espaces naturels sensibles et d'exercer un droit de préemption dans ces zones ; ce droit pouvant être exercé par substitution par le conservatoire du littoral ou la commune.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'accord de la commune est préalablement requis et résulte d'une délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contexte, la situation ainsi qu'un plan de délimitation des parcelles C 631, C 640 et C 851 concernées.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, où le maire en son exposé, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le principe de la création de cette zone de préemption selon le plan annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

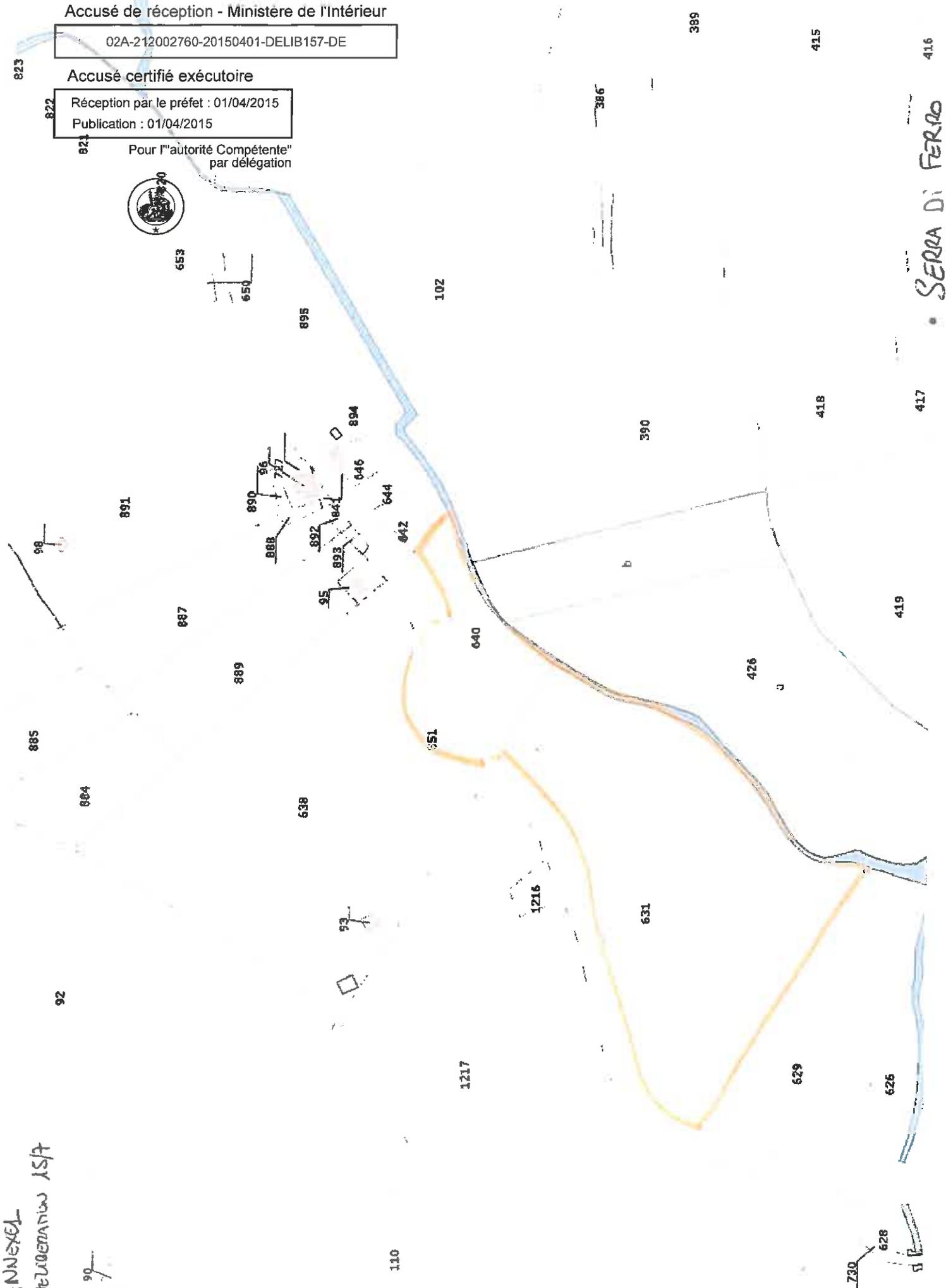
02A-212002760-20150401-DELIB157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2015

Publication : 01/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



ANNEXE  
DELEGATION IS/A

SERVA DI FERRO

# Relevé de propriété

**Année de MAJ** 2013 **Dep** 2A **Dir** 0 **Com** 276 **SERRA-DI-FERRO** **Numéro Communal** M00145

**Propriétaire(s)**  
 Propriétaire MBKPRJ M  
 JEAN MOZZICONACCI 15/05/1943  
 19 RUE CENSIER 75005 PARIS 75 PARIS 15

**Propriété(s) Bati(e)s**

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL											
Acte	Section	N° Plan	N° C PA	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bât	Esc	Niv	N° porte	N° Invar	S TA	MEV	Af	Nat Loc	Cat	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	An Déb	Fractioi RC Exo	% Exo	Tx OM	Coef
REV IMPOSABLE:													REG												
													R Exo					R Impo							

**Propriété(s) Non Bati(e)s**

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr/Ss Gr	Class	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret					
										R Exo					R Impo						
										REV					IMPOSABLE						
2008	0	C	93	PENTE ROSSE	B108		A		S			2 03 22	42,82	TC	TA	0					
2008	0	C	631	PENTE ROSSE	B108	108	A		T	02		2 28 04	19,21	TC	TA	0					
2008	0	C	638	PENTE ROSSE	B108	94	A		T	03		37 99	8,00	TC	TA	0					
2008	0	C	640	PENTE ROSSE	B108	107	A		T	02	FRICH	08	0,02	TC	TA	0					
2008	0	C	851	PENTE ROSSE	B108		A		L	01				TC	TA	0					
CONT		Ha	4	A	77	65	70 €	REV	70 €	R Exo	70 €	R Impo	0 €	REG	R Exo	70 €	R Impo	0 €			